

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°17 du 16 août 2006 - 1 page

Pomme de Terre

Phénologie

Stade : Fin floraison à sénescence.

Mildiou

Situation sanitaire

Les conditions climatiques humides sont favorables au développement du mildiou. Les symptômes sont de nouveau visibles dans certaines parcelles. Surveillez la réapparition des symptômes.

Prévisions

Une génération supplémentaire est enregistrée sur l'ensemble des postes météorologiques. Les potentiels de sporulation sont globalement en hausse. Les postes qui indiquent un potentiel nul vont fortement progresser avec la sortie de la nouvelle génération (dans les jours qui viennent).

Les conditions météorologiques à venir s'annoncent encore favorables au champignon.

Préconisations

➤ **Tous secteurs confondus :**

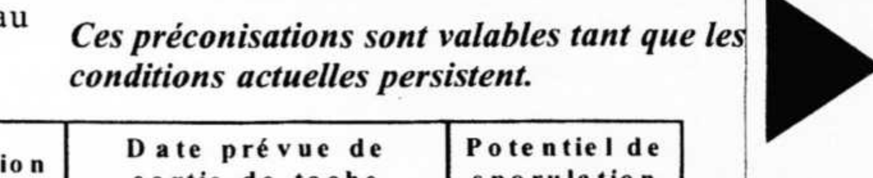
Quelle que soit la variété, les parcelles doivent être protégées en fin de persistance d'action du fongicide.

Rappelons qu'il est nécessaire de maintenir la protection fongicide jusqu'à la destruction complète de la végétation. Elle doit être soignée avant et après le défanage pour pouvoir obtenir des tubercules sains. L'utilisation de produits à action anti-sporulante est recommandée.

En cas de mildiou déclaré en parcelle, reportez-vous au bulletin n°8 du 12 juin 2006.

Le broyage des fanes est à proscrire en cas de mildiou déclaré en parcelle. Il risque en effet de disséminer la maladie à toute la récolte. Dans ce cas, le défanage reste la meilleure des solutions.

Ces préconisations sont valables tant que les conditions actuelles persistent.



MILDIOU: Maintenir la protection

Postes climatiques	Génération	Date prévue de sortie de tache	Potentiel de sporulation
Amiens	10	à partir du 19 août	nul
Assainvillers	10	à partir du 20 août	nul
Attilly	11	à partir du 15 août	moyen
Beines	11	à partir du 15 août	fort
Bernaville (MF)	12	à partir du 18 août	moyen
Braine (MF)	11	à partir du 17 août	moyen
Ebouleau	11	à partir du 19 août	fort
Epehy (MF)	11	à partir du 15 août	moyen
Forté	14	à partir du 18 août	fort
Froidmont	12	à partir du 18 août	fort
Hérissart	11	à partir du 20 août	fort
La Houssoye	12	à partir du 18 août	fort
Marcelcave	10	à partir du 18 août	moyen
Marchais	11	à partir du 17 août	nul
St Just en Chaussée	11	à partir du 16 août	fort
Roye (Solente)	10	à partir du 15 août	moyen
Vauvillers	11	à partir du 15 août	nul
Verdilly	12	à partir du 18 août	moyen
Vervins (MF)	9	à partir du 19 août	moyen
Vic sur Aisne	9	à partir du 18 août	fort
Villeroy	11	à partir du 16 août	fort
Vron (MF)	13	à partir du 17 août	fort

Ministère de l'Agriculture Service Régional de la Protection des Végétaux

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Picardie par délégation (art. L252-1 à L252-5 du Code Rural).

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 65 €
Tarif Fax 61 €
Tarif E-mail 58 €